



# École de Karaté du Marais

## Formulaire d'inscription 2025 / 2026



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
KARATÉ

<b>Nom :</b>	<b>Prénom :</b>
Né(e) le :	
Tél :	
Email :	
Adresse :	

### Cotisation (cocher la case correspondante)

Forfait annuel		Licence fédérale en plus : 39 €
<input type="checkbox"/>	Karaté enfant (6/9 ans)	180 € (inclus : assurance responsabilité civile et accidents corporels, accès aux stages et passages de grades fédéraux)
<input type="checkbox"/>	Karaté jeunes (10/13 ans)	225 €
<input type="checkbox"/>	Karaté ados/adultes (à partir de 14 ans)	325 €
<input type="checkbox"/>	Karaté famille	-20%

**IMPORTANT** : aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt de la pratique en cours d'année ou d'indisponibilité des installations pour des raisons indépendantes de la volonté de l'EKM.

**Règlement du montant global** (inscription + licence) en espèces, par virement (RIB sur demande) ou par chèque à l'ordre de « École de Karaté du Marais ». *Possibilité de régler en 3 chèques datés du jour de remise des chèques en précisant au dos la date d'encaissement souhaitée.*

**Financements acceptés** : Pass'Sport de la CAF, Pass'Sport du Ministère des Sports, Reduc'Sport du Comité Olympique de Paris (CDOS)

Je sollicite mon inscription à l'École de Karaté du Marais pour la saison sportive 2025/2026 et déclare :

- Avoir pris connaissance du Règlement intérieur et m'engager à le respecter (disponible sur le site internet [ecolekaratemarais.fr](http://ecolekaratemarais.fr))
- Autoriser la captation et la diffusion de mon image uniquement à des fins d'information et de promotion des activités de l'École de Karaté du Marais

Fait à :

Le :

Signature :

### Pièces à fournir

- Fiche d'inscription + Paiement
- Demande de licence complétée (à demander au professeur)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'Association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, chaque inscrit bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent.